

• (1530)

M. Keeper: Le crédit d'impôt pour enfants s'adresse aux gagne-petit plutôt qu'aux nantis. La députée ne trouve-t-elle pas contradictoire que le gouvernement offre aux premiers un crédit d'impôt pour enfants et, aux seconds, une exemption de 500 000 \$ sur leurs gains en capital? Ne voit-elle pas qu'il y a contradiction entre faire des largesses fiscales aux riches alors que les pauvres n'obtiennent qu'une mesure fiscale progressive? Ne recommanderait-elle pas à son gouvernement de supprimer le cadeau fiscal de 500 000 \$ qu'il a fait aux Canadiens à revenu élevé?

Mme Browes: Je dirai tout d'abord qu'il n'y a rien de mieux pour venir en aide aux Canadiens de toutes les couches de la société qu'une économie bien portante et la confiance qui se manifeste d'un bout à l'autre du pays. Il y a quelques mois, j'ai adressé un questionnaire aux chefs d'entreprise de ma circonscription, celle de Scarborough-Centre, afin de savoir si, au cours des 12 mois suivants, ils comptaient embaucher des employés, en licencier ou conserver leur effectif actuel. Quarante-vingt-dix pour cent des entrepreneurs de la circonscription de Scarborough-Centre ont répondu qu'ils entendaient augmenter leur effectif dans les commerces et les usines. Voilà qui en dit long sur la prospérité de ma circonscription, et aussi de l'ensemble du Canada, puisqu'il y a partout des signes de reprise. Je crois que ces mesures permettront à un plus grand nombre de gens de travailler et de payer des impôts. La vigueur de l'économie sera très favorable aux familles à faible revenu et les rentrées fiscales seront bonnes.

Permettez-moi seulement de mentionner le crédit d'impôt pour enfants. Ce projet de loi aura des effets bénéfiques, surtout pour les familles monoparentales. Ce sera une bonne chose de recevoir 300 \$ par enfant à la fin de l'année, juste avant Noël, avant l'achat des habits et des bottes de neige et de toutes ces choses dont les enfants ont tant besoin; les familles l'apprécieront beaucoup. Je félicite le ministre d'avoir présenté cette mesure assez rapidement pour nous permettre de faire parvenir ces chèques aux familles pour aider les enfants du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je suis heureux de profiter de l'occasion pour demander à la députée quels seront, d'après elle, les effets de cette loi sur ses électeurs.

Mme Browes: Merci pour cette question. J'ai travaillé pour le département de la santé de la ville de Scarborough à titre de présidente de la Commission de la santé publique. J'ai eu l'occasion de travailler avec des familles monoparentales dans des logements subventionnés et des quartiers habités par des gens à faible revenu. Je puis affirmer que cette mesure est très appréciée. Les enfants rassemblés autour de l'arbre de Noël allumé, avec les cadeaux et les habits de neige, les parents heureux, diront que c'est un gouvernement généreux que nous avons à Ottawa.

Des voix: Bravo!

Déclarations de ministres

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je pense que les députés consentiront à l'unanimité à revenir aux déclarations ministérielles afin que la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) puisse faire une déclaration au sujet du bois d'œuvre.

M. Murphy: En raison de l'importance de cette question, nous avons certainement l'intention d'accepter d'en revenir aux déclarations ministérielles. Je suppose que nous procéderons suivant les règles habituelles et qu'un député de chaque parti pourra répondre. Je suppose également qu'il n'y aura pas de limite de temps ou y en aura-t-il une après 18 heures pour les affaires inscrites au nom du gouvernement?

M. Gray (Windsor-Ouest): Nous avons tenu des consultations et, comme je l'ai dit à cette occasion, nous nous ferons un plaisir d'en revenir aux déclarations ministérielles afin d'entendre la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney). Je voudrais également confirmer que nous suivrons alors les dispositions du Règlement relatives aux déclarations ministérielles.

Le président suppléant (M. Paproski): Dois-je alors conclure que la ministre fera une déclaration qui sera suivie d'une réplique de l'opposition, d'une réplique du NPD et que la séance ne sera pas prolongée ce soir?

Des voix: Nous n'avons pas besoin de temps supplémentaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Très bien. Je conviens que nous n'avons pas besoin de temps supplémentaire.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION ÉVENTUELLE PAR LES ÉTATS-UNIS DE DROITS COMPENSATEURS SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES DE BOIS D'OEUVRE

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Le département du Commerce des États-Unis vient d'annoncer qu'il a conclu, de façon préliminaire, à l'existence d'une subvention, ce qui pourrait se traduire par l'imposition de droits compensateurs sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre. Cette subvention a été établie provisoirement à 15 p. 100.

[Français]

Je déplore la mesure prise aujourd'hui par les États-Unis. Nous croyons que la décision fait du tort.

[Traduction]

Ni la loi américaine ni les règlements du GATT ne peuvent justifier une telle décision. Je suis vivement déçu de voir que le secrétaire au Commerce Baldrige a décidé de renverser la décision qu'il avait rendue à l'occasion de l'enquête menée en 1983 sur l'imposition de droits compensateurs sur le bois d'œuvre. Les droits de coupe ne constituent pas une subvention pour les producteurs de bois canadien. Nous allons protester énergiquement contre cette décision.